



République Française

* * *

PRESIDENCE
* * *
SECRETARIAT GENERAL
* * *

AMPLIATIONS
Commissaire délégué 1
DC 1
DJA-Doc 1
Intéressée 1

N°1239-2011/ARR/DJA

du : 26/04/2011

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n° 11269-2009/ARR/DJA portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°14-90 APS du 24 janvier 1990 relative à la protection et à la conservation du patrimoine dans la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 11 269-2009 du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le b) du point 10 « secteur de l'enseignement et de la culture » de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé est complété par la désignation de madame Cynthia LIGEARD en qualité de représentante du président de l'assemblée de la province Sud à la commission des sites et monuments historiques de la province Sud.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié à l'intéressée.